

Commune de Genestelle - Conseil Municipal vendredi 24 février 2017

Présent(e)s : Robert Thiolliere, Rémy Tastevin, Patrice Duplan, Laurence Roux, Michel Bernard, Pierrot Aymard, Alain Riffard.

Absent(e)(s) : Marlène Hager, Christel Berthod, Mathieu Sautel, Sébastien Pavé.

- Préalablement, le Conseil est d'accord pour que soit rajouté à l'ordre du jour un point concernant l'intention d'achat de la propriété Tchaoussaki.
- **Approbation CR réunion du Conseil du 9/01/2017** : Le compte rendu est approuvé.
- **Projet de réserve Incendie, relevé topo, demande permis de construire, demande subvention Région** : Les conseillers ont eu communication des différents devis relatifs à ce projet. Celui établi par l'entreprise MBTP s'élève à 145 909 € dont environ 75 000 € pour le réservoir proprement dit et 70 000 € pour l'intégration et les aménagements de voirie. La demande DETR a été faite à partir de ce devis en mentionnant pour le financement une aide de la région de 40 % dans le cadre des contrats « ruralité ». Il proposé d'ajouter les frais de relevé topographique demandés par l'étude « Fabriques », ainsi que les frais d'établissement de la demande de permis de construire, la demande concernant aussi les aménagements associés. Il sera demandé à l'architecte de rechercher une réduction des coûts et une consultation des entreprises sera lancée. Le Conseil donne son accord à cette demande de subvention à la Région sur la base du plan de financement suivant.

Opération	Base HT	taux	Montant HT
Topographie			3 000 €
MO Permis de construire			2 800 €
Installation et étude béton			6 300 €
Réservoir béton			62 875 €
Installation hydraulique			8 980 €
Mur soutènement			54 884 €
Aménagement accès plates formes			12 870 €
<i>Subvention DETR demandée</i>	<i>145 909 €</i>	<i>30%</i>	<i>-43 773 €</i>
<i>Subvention Région « ruralité »</i>	<i>151 709 €</i>	<i>40%</i>	<i>-60 684 €</i>
<i>=Reste à charge Commune</i>		<i>30%</i>	<i>47 253 €</i>

- **Chemin de la Chastellière** : Afin que soient établis les actes administratifs, le Conseil valide les propositions faites sur la base de l'estimation du service des domaines (avis 2015/093/V200) et acceptées par Mme Hallé et M et Mme Magisson – Roger, de fixation du prix à 25 € pour les surfaces cédées à la commune pour le redressement du chemin de la Chastellière, suite à l'expropriation 16/00345 en date du 24/02/2016.
- **Intention d'achat propriété feu Alice Tchaoussaki**: N'ayant pas d'obligation d'estimation pour le foncier bâti, le service des domaines à toutefois transmis un estimatif mais sans réaliser de visite sur place du bien. Le service a donné un avis de valeur vénale de 67 800 € (estimation à 800 € / m2 pour le bâti et 14 € / m2 pour le foncier non bâti). Le Conseil trouve cette estimation élevée et sur proposition du maire accepte qu'une proposition soit faite pour 50 000 € au notaire en charge de ce dossier. Il est rappelé que la commune utilise déjà en parking et espace poubelle une partie de cette propriété, que les réseaux AEP, Assainissement et réseaux secs vont passer sur cet espace afin d'éviter la voûte du pont. Ce terrain central en bordure de ruisseau pourrait aussi être intéressant pour créer une réserve incendie sur Bise.

- **Questions diverses**

- *Travaux Bise* : Les travaux menés par l'entreprise MBTP :AEP, Assainissement et pose des fourreaux pour la dissimulation des réseaux secs se déroulent normalement. C'est l'entreprise SBTP qui interviendra ensuite pour le câblage.
- *Éclairage public* : Sur Bise, l'enlèvement des poteaux suite à la dissimulation des réseaux impose de positionner des mâts en remplacement pour l'éclairage public. Un style de matériel a été choisi en accord avec l'architecte en charge de l'étude de valorisation du village. Un certain nombre d'autres luminaires non concernés par cette opération doivent aussi être changés sur Bise, Genestelle et les hameaux, car il sont obsolètes et il n'existera plus de lampes de rechange. Des éclairages LED peuvent être mis en place et permettent de plus un réduction de puissance en milieu de nuit. Le choix des appareils est en cours en collaboration avec le SDE07 maître d'ouvrage pour ces travaux. Cette opération est subventionnée à 50 % par le SDE07.
- *Étude de valorisation des villages de Genestelle et Bise* : prochaine réunion du comité de pilotage le lundi 13 mars, puis ateliers participatifs le samedi 8 avril. *Il est demandé aux habitants concernés et intéressés par les projets d'aménagement de ces 2 villages de réserver cette journée pour participer à leur élaboration.* Les lieux et horaires seront définis ultérieurement.
- *Ecoles* : Un Conseil d'école a eu lieu le 31 janvier 2017. A noter la fête de l'école qui aura lieu le vendredi 23 juin au terme d'un projet commun avec l'école de St Julien du Gua. Les prévisions d'effectifs pour septembre 2017 ont été abordées. Il y aurait 18 élèves de la petite section maternelle au CP à St Joseph hors 6 TPS potentiels et 25 élèves à Genestelle du CM1 au CM2. Considérant les effectifs et les incertitudes sur les possibilités d'assistance par l'Éducation Nationale avec AVS et EVS, les parents d'élèves souhaiteraient que la commune envisage l'emploi d'une personne pour aider à l'école de Genestelle. La commune s'interroge sur la possibilité pour une personne hors Éducation Nationale d'intervenir en classe et doit se renseigner auprès de l'Inspection académique. Une AVS est (enfin) arrivée pour assister un élève en difficulté, mais il y a encore besoin d'une AVS pour une autre personne..
- *Comptes 2016 et budget 2017* : Les éléments du compte administratif 2016 ont été transmis aux conseillers afin qu'ils puissent formuler leurs remarques lors de la prochaine réunion du Conseil prévue fin mars et consacrée à l'adoption des comptes 2016 et du budget 2017. A noter un excédent confortable cette année. Des premiers éléments concernant le budget 2017, notamment le financement des investissements en cours ou projetés ont été communiqués. Une rencontre avec le trésorier permettra de valider la proposition de budget et de sollicitation de prêts. Les demandes de subventions seront examinées lors de la décision du budget.
- *Chauffage salle Genestelle* : La chaudière est en panne et on ne trouve plus les pièces nécessaires. Il est évoqué de changer de moyen de chauffage pour par exemple une chaudière granulée qui pourrait à terme chauffer aussi logements et mairie. Il est décidé de rester pour l'instant sur la solution gaz actuelle et de consulter des installateurs pour le remplacement de la chaudière.
- *Élections 2017* : Le maire demande aux conseillers de réserver les dimanches 23 avril, 7 mai, 11 et 18 juin pour la tenue des bureaux électoraux pour les élections présidentielles et législatives.
- *Artichouette* : Une Assemblée Générale de l'association prévue le jeudi 2 mars à 18h30 à Bise devrait décider d'un renouvellement du bureau et d'un projet de festival les 1 et 2 septembre 2017. Une aide technique et une subvention serait sollicitées.
- *Genestelle Animation Loisirs* : L'association a décidé d'offrir à la commune 2 tables et bancs à installer à Craux sous les châtaigniers. La commune verra avec les locataires de la ferme et l'association l'emplacement approprié et assurera la fixation de ce mobilier.
- *Distribution de lampes LED* : la Communauté de commune du Bassin d'Aubenas, dans le cadre de son label « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) propose de distribuer (en priorité aux faibles revenus) des lampes LED à récupérer en mairie. Plus d'infos prochainement.

La séance est ensuite levée.
